

Un regard sur nous et notre argent

Vicki Gunn

Directrice exécutive, PHC Canada

Vous souvenez-vous du convoi de la liberté de février 2022 ? Nombreux sont ceux qui, ayant contribué financièrement à cet événement, ont vu leurs comptes bancaires gelés à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les mesures d'urgence. Environ 200 à 280 comptes, ainsi que d'autres produits financiers, ont été bloqués, pour un montant total d'environ 7,8 millions de dollars.

Chrystia Freeland, alors ministre des Finances, avait déclaré que les mesures prévues par la Loi sur les mesures d'urgence étaient temporaires, mais que le gouvernement comptait pérenniser l'élargissement du champ d'action du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Elle a tenu parole.

Aujourd'hui, certains Canadiens reçoivent un avis de leur banque les informant qu'elle ne souhaite plus les compter parmi ses clients (ils sont radiés des comptes bancaires). Ils se démènent pour trouver une nouvelle stratégie bancaire. Ils ne peuvent plus encaisser leur chèque de paie, ni payer leurs factures ou leur hypothèque. Ils n'ont accès qu'à l'argent qu'ils ont mis de côté... comme lorsque Mme Freeland a gelé les comptes bancaires des Canadiens pendant le convoi de la liberté.

Combien d'entre nous utilisent leur carte bancaire pour une multitude d'achats quotidiens ? La miche de pain achetée à l'épicerie. Le café pris en allant au travail. Nombreux sont ceux qui sortent sans même avoir quelques dollars en poche ; nous savons que nous pouvons utiliser notre carte. Ce n'était pas le cas avant l'ère du stockage et du transfert électroniques d'argent. Peut-être devrions-nous revenir à l'utilisation d'espèces dans nos portefeuilles.

Le projet de loi C-2 (Loi sur des frontières fortes) est en cours d'examen au Parlement. Il limiterait tout paiement en espèces supérieur à 10 000 \$, nous obligeant tous à dépendre des paiements numériques pour les transactions importantes. Cela donnerait au gouvernement – par l'intermédiaire des banques – une meilleure connaissance et, à terme, un contrôle accru sur nos dépenses. C'est l'un des défauts majeurs de la monnaie numérique de banque centrale (MNBC).

Le gouvernement affirme que l'objectif de ces restrictions est de lutter contre le blanchiment d'argent. Nous soutenons cet objectif. Nous voulons tous mettre fin au blanchiment d'argent et aux fléaux sociaux qui l'accompagnent : traite des êtres humains, trafic de stupéfiants, fraude, vol et autres crimes économiques. Mais est-ce vraiment la solution ? Sommes-nous prêts à sacrifier notre vie privée et notre souveraineté économique pour une stratégie prometteuse, mais non éprouvée, de lutte contre la fraude ? Après tout, il s'agit d'un projet gouvernemental. Qu'est-ce qui pourrait mal tourner ?

Personnellement, je sais que je me suis bien adapté aux services bancaires en ligne. C'est pratique de pouvoir faire des dépôts et payer des factures sans avoir à me déplacer en agence. Mais devrais-je m'assurer plus activement que les espèces et les chèques continuent de fonctionner en interagissant avec les employés dans une banque physique ?

Je sais que, même aujourd'hui, chaque transaction sur mon compte est connue et analysée par des logiciels informatiques... à cause des achats que j'effectue avec ma carte. On m'informe que j'ai dépensé plus que d'habitude en courses ou que j'ai une facture à payer prochainement. Peut-être devrions-nous reconquérir le droit à la vie privée que nous avons abandonné et utiliser davantage d'espèces avant de nous retrouver dans une société sans argent liquide, où notre gouvernement accède à toutes les transactions et les autorise. Nous n'en sommes pas loin.

En 2025, 137 pays étaient à un stade ou un autre du développement d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC). Peut-être devrions-nous revoir nos habitudes de consommation, nos attentes financières, les causes que nous soutenons et aligner nos actions sur nos aspirations. Je refuse que l'État décide de mon alimentation, de mes vêtements ou de mon lieu de résidence. Je refuse également qu'il s'arroge le droit de geler mes avoirs, notamment par le biais de ma banque.

Si nous cédon à l'attrait d'une économie entièrement numérique, nous donnerons à l'État le pouvoir de surveiller et de réglementer nos achats.

En 2022, le gouvernement Trudeau a investi 9 millions de dollars dans une usine qui nous permettrait de manger des grillons dans le futur.¹ En 2025, cette entreprise a fait faillite. Imaginez que l'État modifie légèrement nos cartes bancaires pour qu'elles refusent d'acheter de la viande et la remplacent par des grillons ! C'est possible grâce à l'identité numérique et aux monnaies numériques de banque centrale (MNBC) ! L'État peut, et n'hésitera pas à, utiliser ce pouvoir pour contrôler nos choix si nous le laissons faire. Si nous ne nous opposons pas à l'avènement des monnaies numériques de banque centrale (MNBC), nous découvrirons que le gouvernement, par le biais de notre dépendance aux services bancaires numériques, contrôlera notre alimentation, notre lieu de résidence et nos vêtements.

Le PHC du Canada ne soutient pas les MNBC. Nous croyons qu'il est de la responsabilité du gouvernement de maintenir un système bancaire fonctionnel et une monnaie non numérique fiable. Notre système judiciaire doit lutter contre la criminalité sans priver les Canadiens respectueux des lois de leur droit fondamental à la vie privée et à la souveraineté économique.

Visitez notre site Web ! Consultez nos politiques ! Adhérez au PHC du Canada dès aujourd'hui!²

Notes de bas de page

¹ www.cbc.ca/news/canada/london/london-ont-cricket-plant-ordered-into-receivership-amid-41m-debt-bill-to-creditor-1.7533755

² www.chp.ca/fr/accueil/rejoignez-nous/

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.
